



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déodorants en aérosol

Question écrite n° 68384

## Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les risques liés aux déodorants en aérosol. Les associations de consommateurs ont constaté de multiples risques tels que des brûlures froides au second degré et des accidents cardiaques suite à la présence de doses mortelles de butane et de propane dans le sang. Il souhaite savoir si une étude sur ces risques a été faite.

## Texte de la réponse

L'appréciation des dangers liés aux cosmétiques présentés en aérosol relève des missions confiées à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Le groupe de travail sur la cosmétovigilance de la commission de cosmétologie a mené des travaux sur la sécurité des aérosols, et plus particulièrement sur les risques de brûlures liés à l'utilisation de gaz inflammable et les risques respiratoires liés à la taille des particules. L'agence devrait prochainement rendre ses conclusions sur ces points. Le groupe d'experts doit procéder à l'étude des dangers de brûlures froides ou des accidents cardiaques liés à la présence de doses élevées de butane ou de propane dans le sang.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68384

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 novembre 2001, page 6287

**Réponse publiée le :** 4 février 2002, page 601